

BULLETIN D'INSCRIPTION
AU SEJOUR DE PÂQUES DU 17 AU 21 AVRIL 2023.

1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre :

Impérativement pour le 05 avril 2023 au plus tard au **S.I.V.S.**, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail :

direction@sivs.fr

Attention le nombre de places est limité

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de Naissance : _____

Adresse :

Enfant n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé dans une Ecole du S.I.V.S. * sous réserve de places disponibles

Préciser le nom de l'école :

Parent 1: nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Parent 2 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Adresse et nom de facturation :

Montant à régler :Euros

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ? oui non

Date et signature des parents

Tarifs pour la semaine tout compris
(repas, transport, activités, hébergement)

L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	85 €
701 < QF < = 1000	135 €
QF > 1000	185 €

2. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Aucune inscription ne sera validée si les documents listés ci-dessous ne sont pas remis pour le 5 avril 2023 dernier délai.

Le nombre de places étant limité, l'inscription vous sera confirmée par mail la semaine 14.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 5 avril 2023:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.